

Société en commandite super accréditive Marquest Mining Québec 2021-I

Avis aux détenteurs de parts

Le 13 mai 2022, la société en commandite super accréditive **Marquest Mining Québec 2021-I** a exécuté une opération de roulement et a ensuite été dissoute le 28 juillet 2022. Les commanditaires de la catégorie A ont reçu 47,791326 actions de la série A/renouvellement de Fonds communs de placement Marquest Inc. pour chaque part de la société en commandite. Les commanditaires de la catégorie F ont reçu 48,109781 actions de la série F/Rollover de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque part de société en commandite.

PRIX DE BASE RAJUSTÉ:

Date de roulement	13 mai 2022	
	Série A	Série F
PBR par unité de la SC à la fin de la période	\$19.2279595	\$19.9514808
Taux de conversion par part de fonds commun de placement	47.791326	48.109781
PBR des actions de Marquest Mutual Funds Inc. émises au moment du roulement	\$0.4023316 pour les actions d'Explorer Série A/Actions de roulement	\$0.4147074 pour les actions d'Explorer Série F/Actions de roulement

FRAIS D'ÉMISSION:

Conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, les porteurs de parts ont le droit de déduire, en 2022 et dans les années à venir, leur part respective des frais d'émission non déduits de la Société, à la date de dissolution.

Le montant par unité qui peut être déduit pour chacune des années restantes est le suivant :

	Par unité LP	Par action de fonds mutuel
2022	\$ 1.8167	\$ 0.0380
2023	\$ 1.8167	\$ 0.0380
2024	\$ 1.8167	\$ 0.0380
2025	\$ 1.8167	\$ 0.0380
2026	\$ 0.0747	\$ 0.0016

IMPORTANT:

Les informations sur le PBR fournies ci-dessus sont calculées sur la base des informations dont nous disposons au moment du dépôt des déclarations de partenariat. Vos calculs du PBR peuvent différer dans certaines circonstances en fonction de vos transactions personnelles dans lesquelles la société n'est pas impliquée, par exemple si vous avez encouru des frais de courtage lors de l'acquisition des parts de la société, alors assurez-vous de valider les calculs du PBR avec vos propres dossiers. Veuillez transmettre ces informations à votre expert fiscal car ce PBR est nécessaire pour calculer le total des gains en capital imposables. Cette valeur du PBR n'est applicable qu'au moment de la disposition des parts de fonds communs de placement. Votre

expert fiscal aura besoin du montant total des actions cédées par le fonds commun de placement, cette information figure généralement sur le formulaire T5008 que vous recevrez.

Notez également que les frais d'émission sont amortis sur une période de 5 ans. Votre fiscaliste aura besoin de cette information pour appliquer ces déductions dans les années à venir. Aucun autre feuillet fiscal ne sera émis. Nous vous suggérons fortement de vous référer à notre Guide fiscal annuel pour plus d'informations sur ce qui précède.